



Envoyé sans frais le 18/07/2025

**Recette :** LECUIVRE Sébastien  
Le Directeur financier  
GRAND PLACE 1  
6840  
**Code INS :** 84043

Exp/Ad: Grand Place, 1 6840 NEUFCHATEAU



Madame BELEMA PATRICIA  
PLACE DE LA FOIRE, NEU 10 /9  
6840 NEUFCHATEAU

**Service des Finances :** 061/275090

**Contribuable :** 94021340430

NOM DU CONTRIBUABLE ET ADRESSE DE TAXATION
BELEMA PATRICIA PLACE DE LA FOIRE, NEU 10 0009 - 6840 NEUFCHATEAU

VOIR SYNTHÈSE DU RÈGLEMENT CI JOINTE

Exercice	Taxe	Articles	Libellé	Date arrêté communal	Date exécutoire du rôle par le Collège
2025	01	003388	L'ENLEVEMENT DES RESIDUS MENAGERS ET ASSIMILES (FORFAITS)	12/11/2024	10/07/2025
2025	IM	002871	L'ENLEVEMENT DES RESIDUS MENAGERS ET ASSIMILES (VIDANGES)	12/11/2024	10/07/2025

**AVIS AUX CONTRIBUABLES**

1 Les règles relatives au recouvrement, aux intérêts de retard et moratoires, aux poursuites, aux privilèges, à l'hypothèque légale et à la prescription en matière d'impôts d'Etat sur le revenu, sont rendues applicables aux impositions communales.

UNITES IMPOSABLES	TAUX	MONTANTS
1 FORF. SEMESTRE	65,00€	65,00€

2. DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS : le redevable doit s'adresser par écrit au Collège Communal ou se présenter personnellement au service des Finances.

3. RECLAMATIONS : le redevable peut introduire une réclamation auprès du Collège communal qui agit en tant qu'autorité administrative.

La réclamation doit, sous peine de nullité, être introduite par écrit et doit, sous peine de déchéance, être introduite dans les douze mois à compter du troisième jour ouvrable qui suit la date de l'envoi de l'avertissement extrait de rôle. Elle est datée et signée par le réclamant ou son représentant et mentionne :

- 1) les noms, qualité, adresse ou siège du redevable à charge duquel l'imposition est établie ;
- 2) l'objet de la réclamation et un exposé des faits et moyens.

4. VOS DONNEES PERSONNELLES SONT ENREGISTREES PAR L'ADMINISTRATION A DES FINS DE TRAITEMENT AUTOMATISE ET SERONT UTILISEES EXCLUSIVEMENT A DES FINS FISCALES.

Conformément aux dispositions de la loi du 8/12/1992, vous avez le droit de prendre connaissance des informations vous concernant et d'en demander la rectification. Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de la Commission pour la Protection de la vie privée, Rue de la Régence, 61 à Bruxelles.

N° Puce Capacité	Collectes facturées	Prix par collecte	Sous-tot. collectes	Nombre kilos	Prix au kilo	Sous-total kilo	Taxe proportionnelle	Sous-total puce
04127031D7 140	13	0,80 €	10,40	101,5	0,26 €	26,39 €	0 €	36,79 €
010,5 Kg 11/12   014,0 Kg 28/12   010,5 Kg 22/01   010,5 Kg 05/02   014,0 Kg 19/02   007,5 Kg 05/03   016,5 Kg 02/04   012,5 Kg 30/04   005,5 Kg 21/05								
04128F0103 40	0	0,80 €	0,00	8	0,26 €	2,08 €	0 €	2,08 €
004,0 Kg 08/01   000,5 Kg 05/02   001,0 Kg 05/03   001,5 Kg 16/04   001,0 Kg 07/05   000,0 Kg 28/05								
<b>Collectes gratuites:</b>		13	x	0,80	=	10,40 €		
<b>Kilos gratuits :</b>			x	0,26	=	€		
							<b>Réduction</b>	-10,40 €
<b>Date ultime de paiement :</b> 18/09/2025							<b>TOTAL à payer</b>	93,47 €

er la facture, cliquez ICI ou scannez le QRCode



**ORDRE DE VIREMENT**

Montant à verser en EUR : +++93,47+++  
Iban du bénéficiaire : BE34 0971 8295 1090  
Communication structurée : +++003/5015/06101+++  
Date d'échéance : 18/09/2025